

Veillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2018-2019

Le lundi 18 juin 2018

2^e année – Groupes 121, 122

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	10,00 \$
2	Cahiers Numérik – A-B	18,00 \$
2	Cahiers Alphabétik – A-B et recueil de texte	20,00 \$
1	Cahier de calligraphie – Pirouette	7,00 \$
4	Petits cahiers d'écriture style Louis-Garneau LG20 4 couleurs	6,00 \$
1	Journal (cahier maison)	3,00 \$
	Documents reproductibles en anglais	4,00 \$
	TOTAL :	68,00 \$

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 26 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

**** L'école et la commission scolaire sont fermées du 23 juillet au 3 août 2018 **.**

Votre paiement peut être en argent comptant (montant exact) ou par chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoine en indiquant le nom de votre enfant et son numéro de groupe à l'endos de celui-ci.

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

L'équipe de direction,

Stéphane Abran
Direction

Céline Dodd
Direction-adjointe

